PORTER A CONNAISSANCE

dans le cadre d'une démarche de demande d'

ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOPTOPE
Département du Lot-et-Garonne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE
DE LOT-ET-GARONNE

SITE DU

RUISSEAU DE LA VERGNOTE

[Commune de Masquières]

Dépôt du dossier : Décembre 2008

DOSSIER A LA PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE : - Philippe CONSTANTIN

CONTACTS PROJET : CPIE-ARPE 47 - Thérèse CAMPAS
- Cyril LABORDE

ARPE 47

CPIE Pays de Serres-Vallée du Lot
Place de la Halle
47300 Pujols
Tél-Fax : 05 53 36 73 34
e-mail : arpe.47@wanadoo.fr

PAYS DE SERRES
VALLÉE DU LOT

>> La démarche d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope a pour objectif de prévenir la disparition des espèces protégées par la fixation de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leur alimentation, à leur reproduction, à leur repos ou à leur survie. Ces milieux sont constitués de toutes formations naturelles peu exploitées par l'homme.

Projet du CPIE Pays de Serres-Vallée du Lot

Observer
Inventorier

Etudier
Gérer

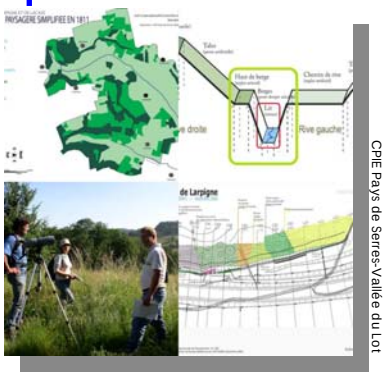

Valoriser
Sensibiliser

SOMMAIRE :

Introduction..... 4
I. Description et analyse du site du vallon de Vergnote..... 5
A. Information générale 5
II. Environnement et patrimoine 14
A. Facteurs abiotiques du milieu 14
B. Formations végétales et unités phyto-écologique 15
C. Données faunistiques 25
III. Evaluation de la valeur patrimoniale du site 30
A. Evaluation des habitats et des espèces 30
IV. Identification des menaces et définitions des mesures de conservations..... 34
A. Identification des menaces 34
B. Définition des mesures de conservation 37
Conclusion 39
Annexes..... 40

Introduction.

I. Description et analyse du site du ruisseau de Vergnote

A. Information générale

1. Localisation

Le site de La Vergnote se situe sur de la commune de Masquières, à l'extrême Est du département en limite avec le Lot. Le site se trouve à 25 kilomètres à l'Est de Villeneuve-sur-Lot (Figure n°1). Le site proposé pour déclaration d'APPB s'étend sur environ 15 ha. L'essentiel du site est constitué de parcelles de propriétaires privées, seules quelques parcelles sur lesquelles s'étend le lac sont propriétés d'une association syndicale autorisée.

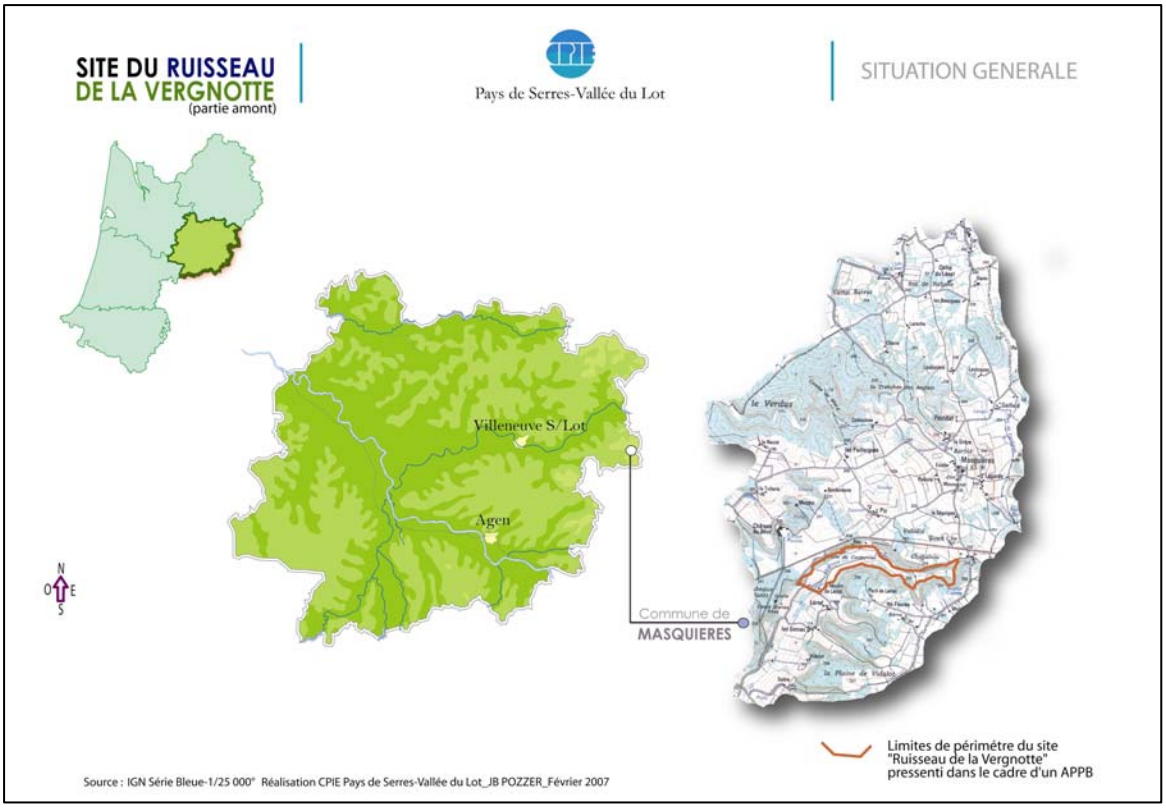

Figure n° 1 : Localisation générale du ruisseau de Vergnote (47)

2. Présentation de la structure initiatrice du Porter à Connaissance

L'ARPE 47 est une **association de type loi 1901 crée en 1983**. Ses buts sont d'informer et de sensibiliser le public, de participer à des études, de contribuer à la réflexion et à la mise en œuvre d'actions liées à l'environnement. L'association, ouverte à toutes personnes, est agrée d'Education Populaire par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (n°47.95.145 et n°47-2006-05-032).
Elle est agrée par la Préfecture du Lot-et-Garonne et la DIREN Aquitaine au titre d'Association de Protection de la Nature (n°2000-2689). Elle regroupe des personnes issues de tous milieux professionnels et s'adresse à un large public. Elle compte parmi ses membres des naturalistes aux compétences diversifiées en matière de connaissance de la faune et de la flore locale. Elle s'est dotée d'un secrétariat permanent et emploie 3 salariées auxquels s'ajoutent selon les besoins, des chargés de mission dans le cadre d'études spécifiques : Natura 2000 (élaboration de documents d'objectifs, animation), inventaires (ZNIEFF), études faune/flore. Elle est présente dans diverses commissions départementales et participe à plusieurs comités de pilotage .
En 2005 l'ARPE 47 obtient le label national CPIE (Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement) **et devient le CPIE Pays de Serres - Vallée du Lot.**

3. Statut actuel et limites du site

L'ensemble de cette zone fait partie d'une Z.N.I.E.F.F. de type I inventoriée en 1989, qui n'a pas encore été validée.
De plus, l'ensemble des coteaux limitrophes sont en périmètre Natura 2000 (Plateau de Lascrozes et coteau du Boudouyssou), comme l'indique la figure n°2.

Aujourd'hui, une demande d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) est en cours sur le fond de vallée humide bordant le ruisseau du Vergnote.
La demande officielle d'APPB est jointe dans le rapport en annexe 4. Les contours du site sont présentés sur la figure n°3.

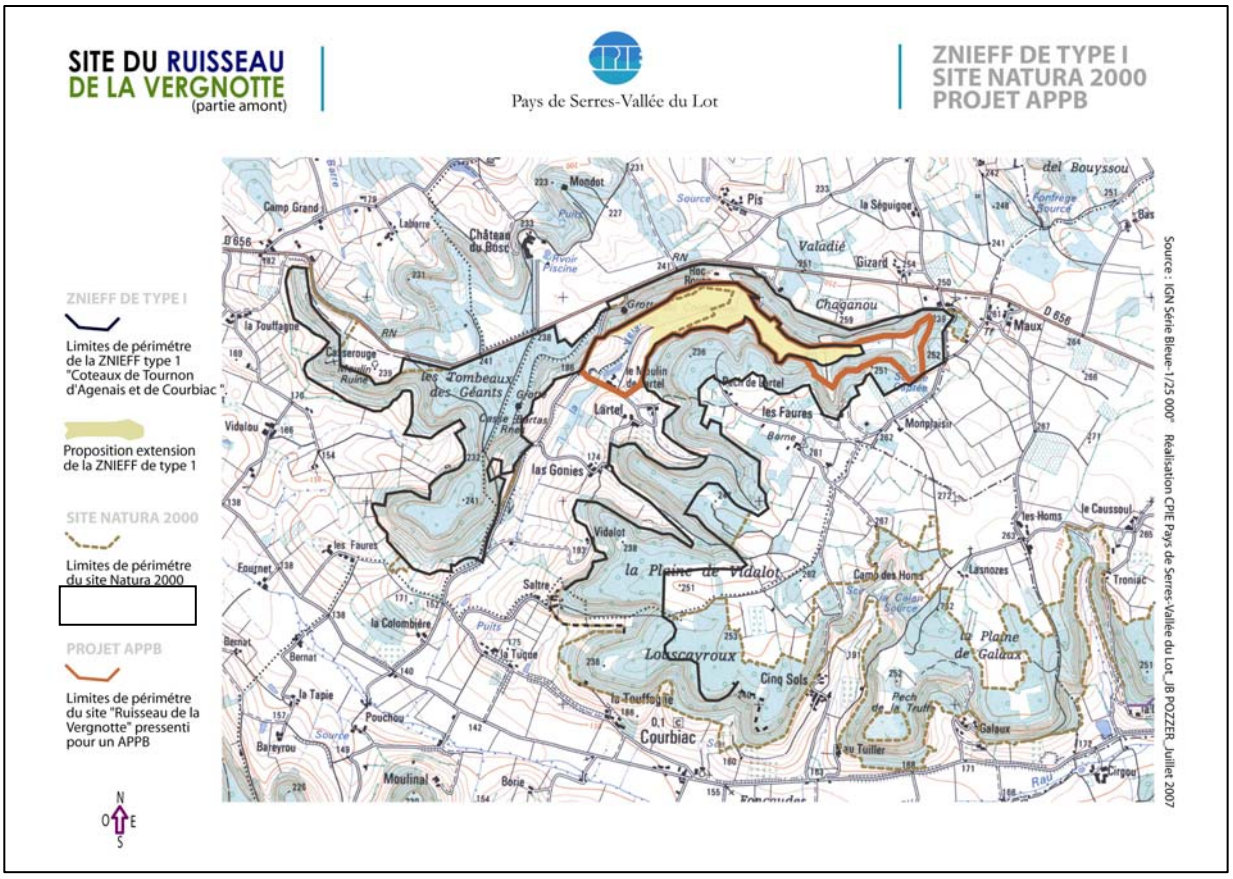

Figure n° 2 : Zone Natura 2000 et site d'étude du Ruisseau de Vergnote

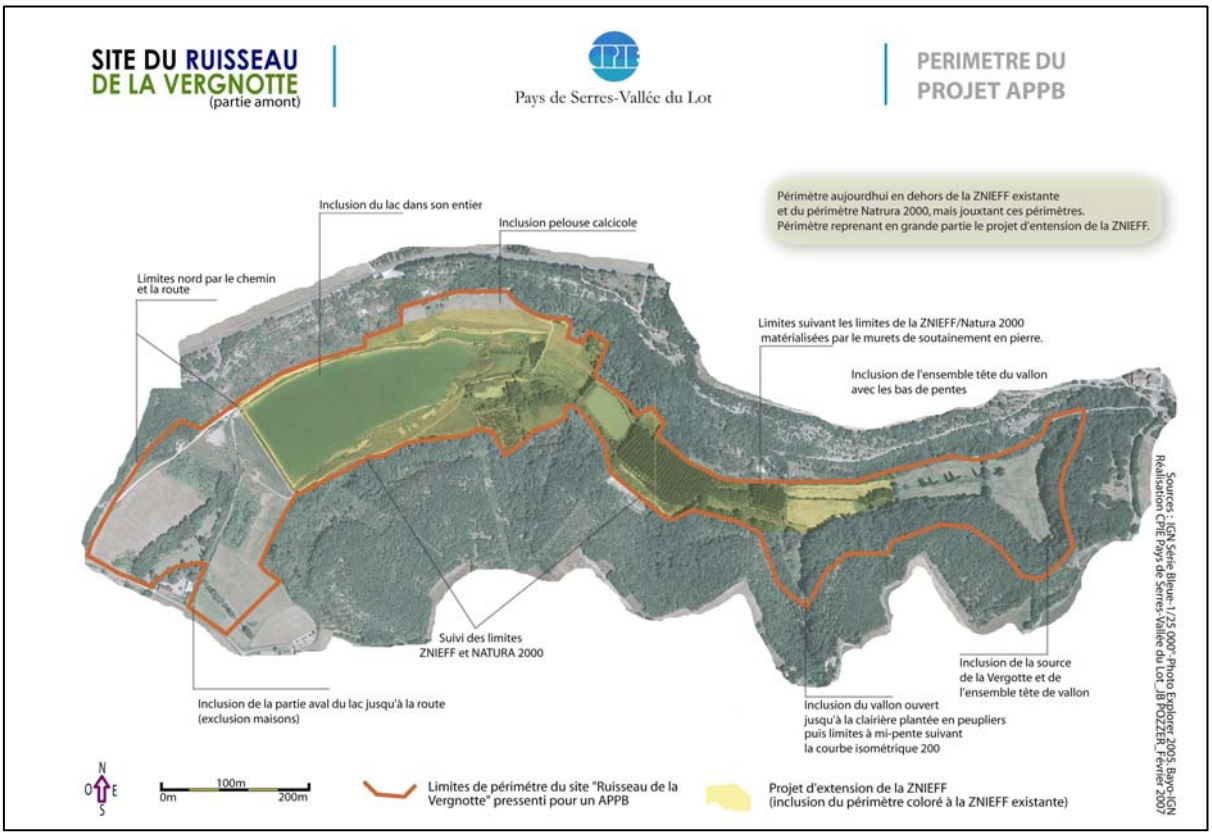

Figure n° 3 : Localisation du périmètre faisant l'objet de la demande d'APPB sur le Ruisseau de Vergnote

4. Aspect foncier

Le site pressenti (Figure n°4) pour faire l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope s'étend sur une surface de 16 ha environ (Figure n°5). Il est réparti sur les propriétés de 18 propriétaires fonciers.
Sur une grande partie du site, la chasse est interdite (Réserve de chasse).
Le site est peu fréquenté par les touristes. Il est assez isolé malgré sa proximité avec la ville de Villeneuve sur Lot. Il ne semble pratiqué que par la population locale pour des activités peu néfaste pour la biodiversité (principalement la pêche sur le grand bassin).

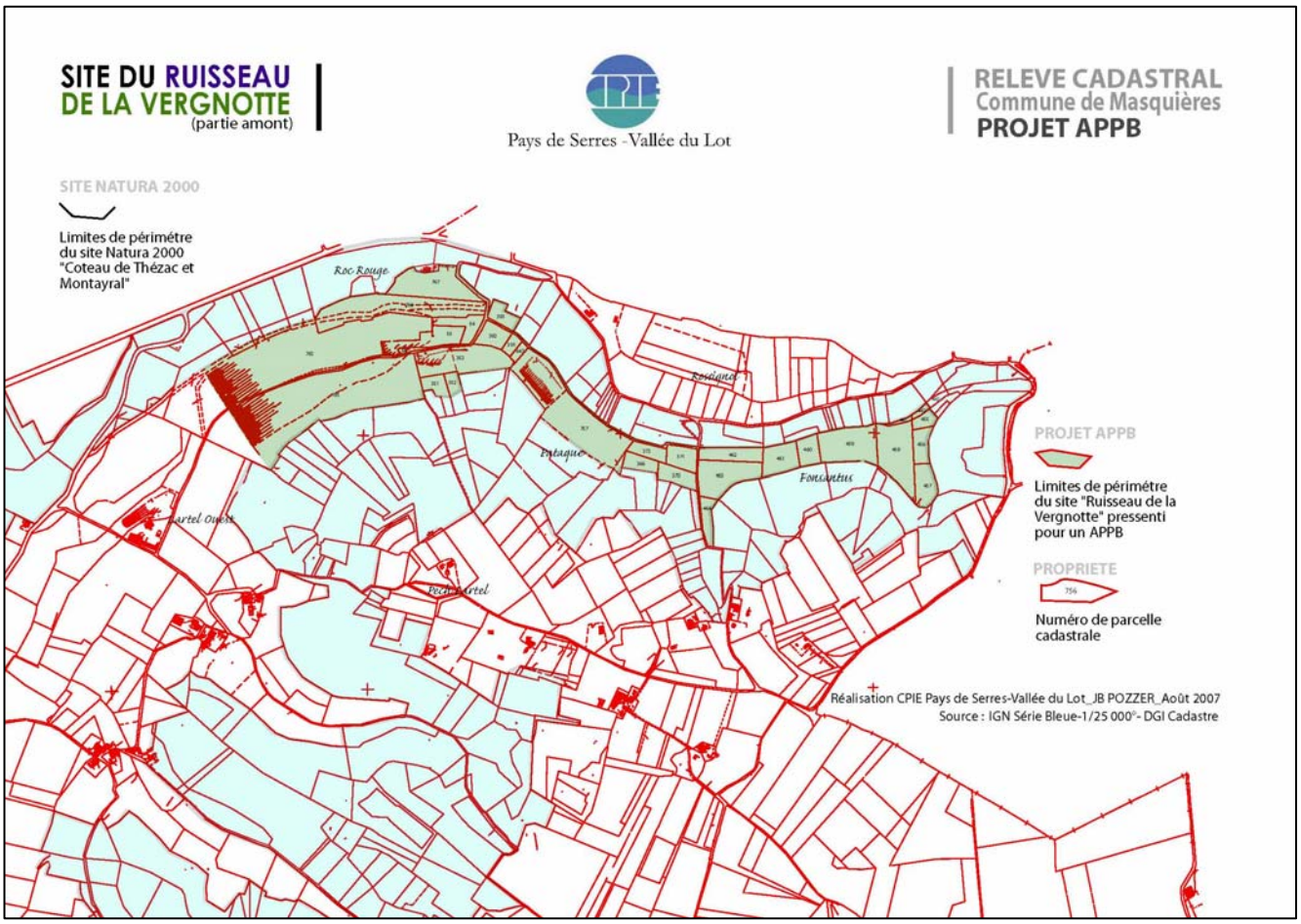

Figure n°4 : Localisation des parcelles cadastrales concernées par la demande d'APPB

N° parcelle	Propriétaire noms	Propriétaire prénoms	Profession - Adresse	Superficie	Coordonnées
756	AARTSEN	SANTJE	"Pech de Lartel", Masquières, (47)	1 a 16 a 14 ca	
353	ALIS	JEAN MARIE PIERRE	8 rue petit tour, 47300 Pujols, (47)	91 a 60 ca	Tél :05 53 49 11 97
356	ALIS	JEAN MARIE PIERRE	8 rue petit tour, 47300 Pujols (47)	86 a 80 ca	
398	ALIS	JEAN MARIE PIERRE	8 rue petit tour, 47300 Pujols (47)	1ha 29 a 40 ca	
347	ANDRIEU	RAYMOND	"Les Faures", Masquières, (47)	59 a 60 ca	Tél : 05 53 40 70 91
354	ANDRIEU	RAYMOND	"Les Faures", Masquières, (47)	32 a 60 ca	
355	ANDRIEU	RAYMOND	"Les Faures", Masquières, (47)	31 a 90 ca	
360	ANDRIEU	RAYMOND	"Les Faures", Masquières, (47)	60 a 40 ca	
361	ANDRIEU	RAYMOND	"Les Faures", Masquières, (47)	65 a 05 ca	
363	ANDRIEU	RAYMOND	"Les Faures", Masquières, (47)	35 a 30 ca	
370	ANDRIEU	RAYMOND	"Les Faures", Masquières, (47)	25 a 00 ca	
371	ANDRIEU	RAYMOND	"Les Faures", Masquières, (47)	24 a 90 ca	
382	ANDRIEU	RAYMOND	"Les Faures", Masquières, (47)	26 a 35 ca	
383	ANDRIEU	RAYMOND	"Les Faures", Masquières, (47)	17 a 05 ca	
631	ANDRIEU	RAYMOND	"Les Faures", Masquières, (47)	11 a 15 ca	
757	ANDRIEU	RAYMOND	"Les Faures", Masquières, (47)	2 ha 68 a 96 ca	
781	ASS SYNDICALE AUTORISEE DE TOURNON-FUMEL		Mairie de Saint Vite, (47)	4 ha 14 a 33 ca	
782	ASS SYNDICALE AUTORISEE DE TOURNON-FUMEL		Mairie de Saint Vite, (47)	4 ha 92 a 50 ca	
394	BASSET	MICHELE	92, Caubet Medrac, Moulis en Médoc, (33)	13 a 70 ca	Tèl : 05 53 40 70 69
441	CAUZIT	HERMEN DENIS WALTHER	"Maux" Saux, (47)	2 a 82 ca	
442	CAUZIT	HERMEN DENIS WALTHER	"Maux" Saux, (47)	4 a 08 ca	
455	CAUZIT	HERMEN DENIS WALTHER	"Maux" Saux, (47)	12 a 75 ca	
456	CAUZIT	HERMEN DENIS WALTHER	"Maux" Saux, (47)	24 a 15 ca	
457	CAUZIT	HERMEN DENIS WALTHER	"Maux" Saux, (47)	31 a 90 ca	
458	CAUZIT	HERMEN DENIS WALTHER	"Maux" Saux, (47)	83 a 80 ca	
364	ESCAFIGNOUX	SERGE ROLLAND	85 rue de la maladrerie, Villeneuve sur Lot	98 a 75 ca	

368	ESCAFIGNOUX	SERGE ROLLAND	85 rue de la maladrerie, Villeneuve sur Lot	74 a 80 ca	
369	ESCAFIGNOUX	SERGE ROLLAND	86 rue de la maladrerie, Villeneuve sur Lot	10 a 10 ca	
632	ESCAFIGNOUX	SERGE ROLLAND	85 rue de la maladrerie, Villeneuve sur Lot	9 a 01 ca	
345	FAJOLLES	FRANCINE MARIE-THERESE	Salarié. 19 rue georges DEBUSSY, 91180 Saint Germain les Arpajon	28 a 00 ca	
378	GARY	FABRICE SEBASTIEN	"Montberou", Saux, (47), Exploitant	4 a 95 ca	
459	GARY	FABRICE SEBASTIEN	"Montberou", Saux, (47), Exploitant	76 a 60 ca	
460	GARY	FABRICE SEBASTIEN	"Montberou", Saux, (47), Exploitant	24 a 45 ca	
461	GARY	FABRICE SEBASTIEN	"Montberou", Saux, (47), Exploitant	38 a 60 ca	
462	GARY	FABRICE SEBASTIEN	"Montberou", Saux, (47), Exploitant	33 a 80 ca	
463	GARY	FABRICE SEBASTIEN	"Montberou", Saux, (47), Exploitant	67 a 14 ca	
464	GARY	FABRICE SEBASTIEN	"Montberou", Saux, (47), Exploitant	20 a 30 ca	
346		PETRUS MARIA	Grachtstraat 12, 6287 AG EYS, (Pays-Bas)	22 a 00 ca	
349	KOKKELMANS	PETRUS MARIA	Grachtstraat 12, 6287 AG EYS, (Pays-Bas)	59 a 90 ca	
375	LAQUES	ALBERT	"Combes", Sérignac (46)	30 a 70 ca	
362	LAYMOND	ETIENNE	"Pis Sud", Masquières (47)	34 a 60 ca	
391	LAYMOND	ETIENNE	"Pis Sud", Masquières (47)	9 a 30 ca	
392	LAYMOND	ETIENNE	"Pis Sud", Masquières (47)	25 a 55 ca	
393	LAYMOND	ETIENNE	"Pis Sud", Masquières (47)	20 a 80 ca	
395	LAYMOND	ETIENNE	"Pis Sud", Masquières (47)	72 a 05 ca	
647	LAYMOND	ETIENNE	"Pis Sud", Masquières (47)	6 a 44 ca	
767	LAYMOND	ETIENNE	"Pis Sud", Masquières (47)	80 a 13 ca	
768	LAYMOND	ETIENNE	"Pis Sud", Masquières (47)	16 a 09 ca	
396	MOLINIE	EMILE ALAIN ALBAN	"Pis Sud", Masquières (47)	34 a 70 ca	
397	MOLINIE	EMILE ALAIN ALBAN	"Pis Sud", Masquières (47)	17 a 30 ca	
390	NON REPERTORIE				
367	PLANQUES	JEAN-CLAUDE MICHEL	"Maux", Saux, (47), Exploitant	35 a 70 ca	
377	PLANQUES	JEAN-CLAUDE MICHEL	"Maux", Saux, (47), Exploitant	4 a 90 ca	
92	RAFFY	MARIE-JEANNE	"Lartel", Masquières, Retraitée agricole	2 a 80 ca	

350	SAUZET	ANDRE JEAN MICHEL ROGER	"Lartel Est", Masquières, (47), Salarié	14 a 30 ca	
351	SAUZET	ANDRE JEAN MICHEL ROGER	"Lartel Est", Masquières, (47), Salarié	24 a 00 ca	
352	SAUZET	ANDRE JEAN MICHEL ROGER	"Lartel Est", Masquières, (47), Salarié	22 a 00 ca	
373	VIDAL	JACQUES PAUL	"Camp de Salles", Thézac, (47), Exploitant	30 a 50 ca	
374	VIDAL	JACQUES PAUL	"Camp de Salles", Thézac, (47), Exploitant	49 a 30 ca	
381	VIDAL	JACQUES PAUL	"Camp de Salles", Thézac, (47), Exploitant	7 a 85 ca	
384	VIDAL	JACQUES PAUL	"Camp de Salles", Thézac, (47), Exploitant	9 a 75 ca	
566	VIDAL	DIDIER GEORGES	"Belair", Thézac, (47),	22 a 20 ca	
572	VIDAL	DIDIER GEORGES	"Belair", Thézac, (47),	6 a 60 ca	

Figure n°5 : Relevés de propriété pour le site concerné par la demande d'APPB (commune de Masquières)

5. Description sommaire du site

Le site du ruisseau de Vergnote s'inscrit dans un fond de vallée humide, autour duquel, s'est développé un boisement de type chênaie, et qui sur les hauteurs des coteaux laisse place à des pelouses sèches et à des grandes cultures.
Le fond de vallée traversé par la Vegnote est composée d'une alternance de prairies humides, de friches, et de boisements humides d'intérêt patrimonial fort. Le potentiel « amphibien » et « insectes » est très important, en plus des richesses floristiques et avifaunistiques avérées.
De plus, le ruisseau forme localement l'habitat d'intérêt communautaire dit « *Tuf* » et ce dernier enferme une espèce devenue très rare et menacée, et inscrite à l'annexe II de la directive habitat, **l'Ecrevisse à pieds blancs (***Austropotamobius pallipes***).**

6. Historique socio-économique

Le Vallon de Vergnote était historiquement principalement exploité en polyculture maraîchère (figure n° 6). On y trouvait des vergers en jouaille, des parcelles de maraîchage, des vignes, et quelques prairies. Les terrains argilo-limoneux du fond de vallée sont très propices à ce type de productions agricoles. Sur les coteaux, on trouvait principalement des vignes, et des pelouses sèches, utilisées ponctuellement pour faire pâturer le bétail.
Depuis les années 70, le vallon a été peu à peu abandonné, et les parcelles agricoles se sont plus ou moins enfrichées. Quelques exploitants continuent à faucher certaines prairies, mais le site est en pleine reconversion (achat de parcelles pour le loisir, pêche…).
Un important étang de rétention d'eau à été créé en xxxx, ce qui a également modifié le milieu. Malgré cela, cet étang revêt une forte naturalité, et a permis l'installation d'espèces patrimoniales et / ou protégées.

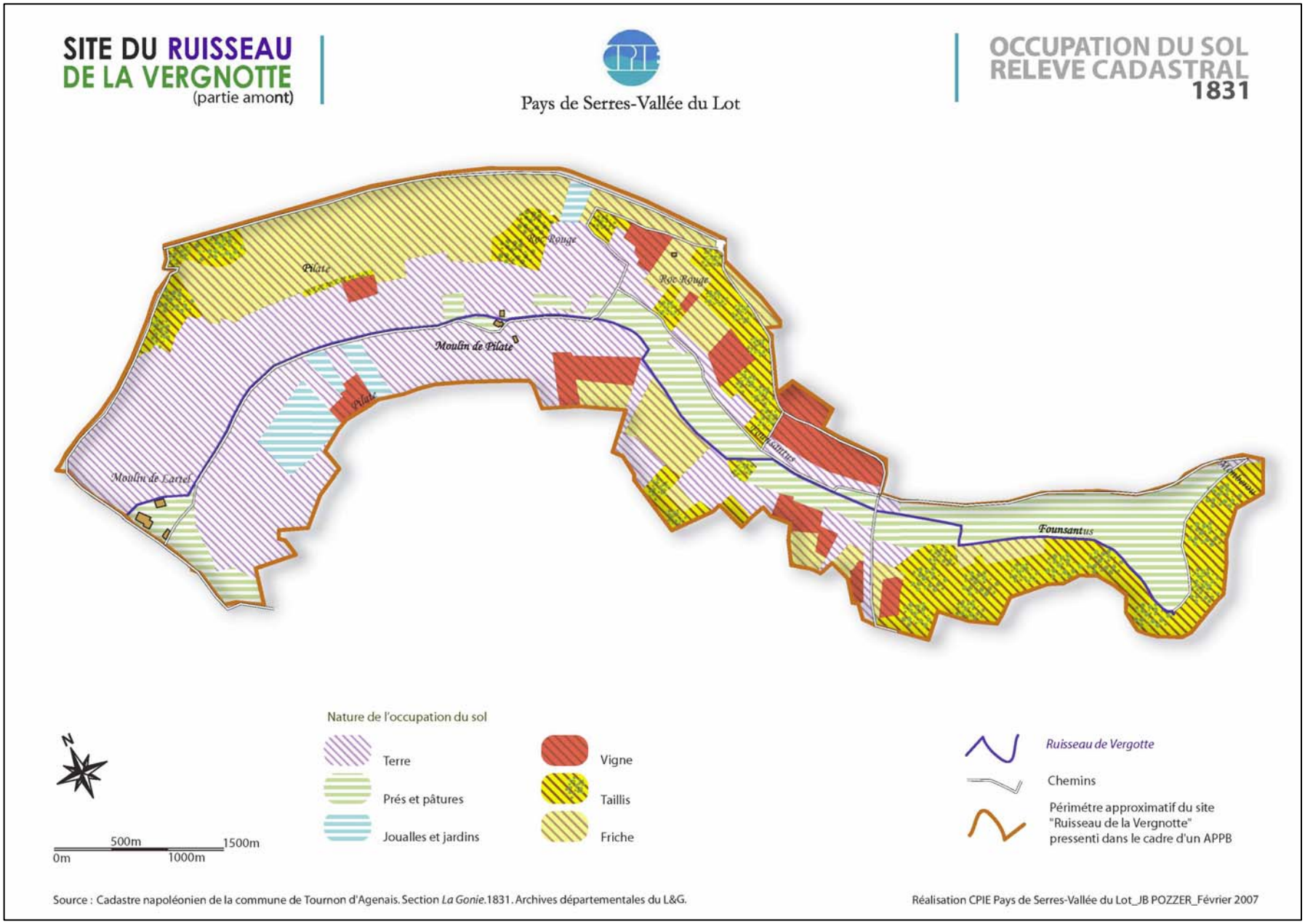

Figure n° 6 : cadastre Napoléonien et cartographie de l'occupation du sol en 1831

II. Environnement et patrimoine

A. Facteurs abiotiques du milieu

1. Facteurs climatiques

(Source METEO France, stations de Montaigu du Quercy et Tournon d'Agenais)

Le climat est de type sub-atlantique à influence méditerranéenne. Le site est en limite Ouest de cette influence méditerranéenne.

Les précipitations moyennes annuelles sont de 846 mm avec une moyenne mensuelle de 70,5 mm. Elles se répartissent essentiellement d'octobre à mai. Les étés peuvent être chauds et secs avec des pluies d'orage parfois violentes entraînant des risques d'érosion des sols.

Les températures moyennes vont de 6° en janvier et décembre à 21,7° en juillet et août. Le maximum peut atteindre 37,5° et le minimum -10° sur des périodes très courtes (quelques jours), mais le nombre moyen de jours supérieur à 25° est de 23 jours et le nombre de jour inférieur à 0° est de 33 jours.

2. Facteurs géologiques et pédologiques

Le site de Masquières se situe à la limite de deux couches géologiques, appartenant au Secondaire (le Jurassique supérieur et le Crétacé).

Le site se situe donc au niveau géologique de l'Oligocène.
On retrouve, au dessus des 150 m d'altitude environ du site, des molasses de l'Agenais supérieures avec des grès tendres, des argiles siliceuses, carbonatés et micacés et sous les 150 m, on retrouve des molasses de l'Agenais inférieures avec des grès tendres, silts et argiles carbonatés et micacés.

La figure n° 7 est un extrait de la carte géologique concernant le site.
Ces molasses donnent des types de sols brunifiés calciques à texture argilo-limoneuse ou argilo-sableuse. Le pH est alcalin (6.5 à 8) sur l'ensemble de l'épaisseur. Le complexe absorbant est saturé par le calcium.

Concrètement, les sols sont peu perméables, riches en matières organiques et en matières carbonatés. Cela se ressent en terme de typologie de milieux, par deux grands groupes :

Des milieux humides, riches en matières organiques, ce qui engendre une abondance d'espèces affiliées aux zones humides (plantes, mammifères, insectes…), et / ou en matières carbonatés, ce qui engendre la formation d'habitats rares et d'intérêts communautaires prioritaires comme les cônes tufiers.

Des habitats secs et calcaires, comme les pelouses sèches (abondances d'orchidées, d'insectes, de reptiles…) et des boisements, comme les forêts de pentes (tillaie) qui sont des habitats d'intérêts communautaires prioritaires.

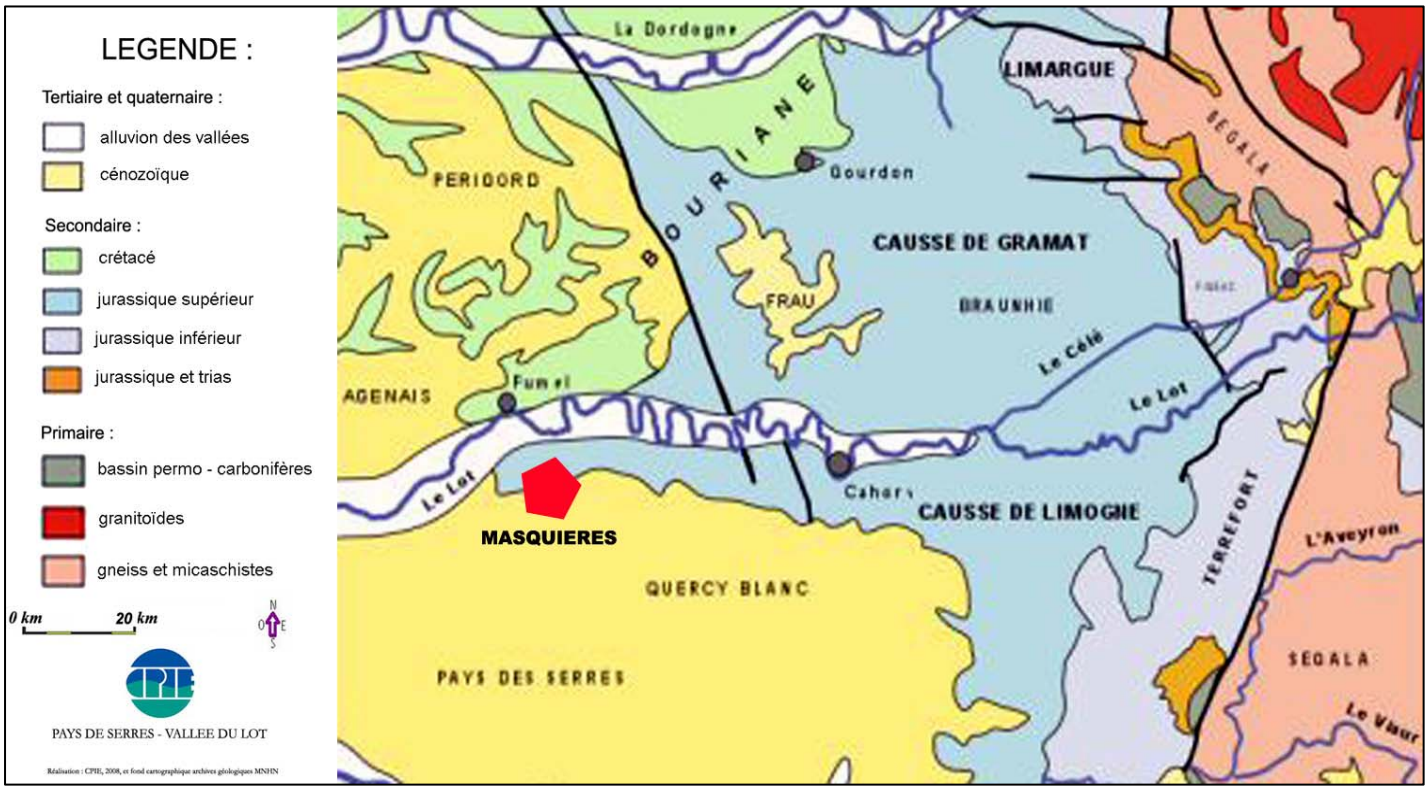

Figure n° 7 : carte géologique de la région biogéographique de Masquières (47)

B. Formations végétales et unités phyto-écologique

Le protocole général d'étude des formations végétales est le suivant :

Analyse de la photo aérienne du site

↓

Première localisation en fonction d'une vision paysagère globale

↓

Confirmation des délimitations sur le terrain et réalisation de relevé phytosociologique afin de déterminer les habitats (selon le Corine Biotope, et l'Eur 15)

↓

Mise en place d'une carte de végétation et dénomination des zones délimitées en fonction d'espèces caractéristiques d'un faciès

Le **relevé phytosociologique** consiste en l'application d'une méthode nationale d'inventaire d'un ensemble de **végétation homogène**, aussi appelé **habitat**.

Pour cela, on inventorie les espèces végétales en présences sur 20 m², puis on agrandit cette surface jusqu'à ne plus avoir de nouvelle espèce, tout en restant sur une unité de végétation homogène (Méthode de Braun Blanquet).
A chaque espèce, on attribue un coefficient d'abondance dominance, qui peut prendre les valeurs +, 1, 2, 3, 4 et 5.

A partir de ces relevés d'espèces, on détermine l'habitat (référencé dans le Corine Biotope) et son statut (Eur 15, document Européen).

La pré cartographie de ces habitats naturels est présentée en figure n° 8. Ce travail est une pré cartographie car nous allons la compléter et l'approfondir afin de mettre en évidence l'ensemble des habitats.

PAYS DE SERRES - VALLEE DU LOT

Dossier de demande d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

CARTOGRAPHIE DES HABITATS ET ESPECES SUR LE SITE DU RUISSEAU DE VERGNOTTE
COMMUNE DE MASQUIERES (47)

Carte n° 2

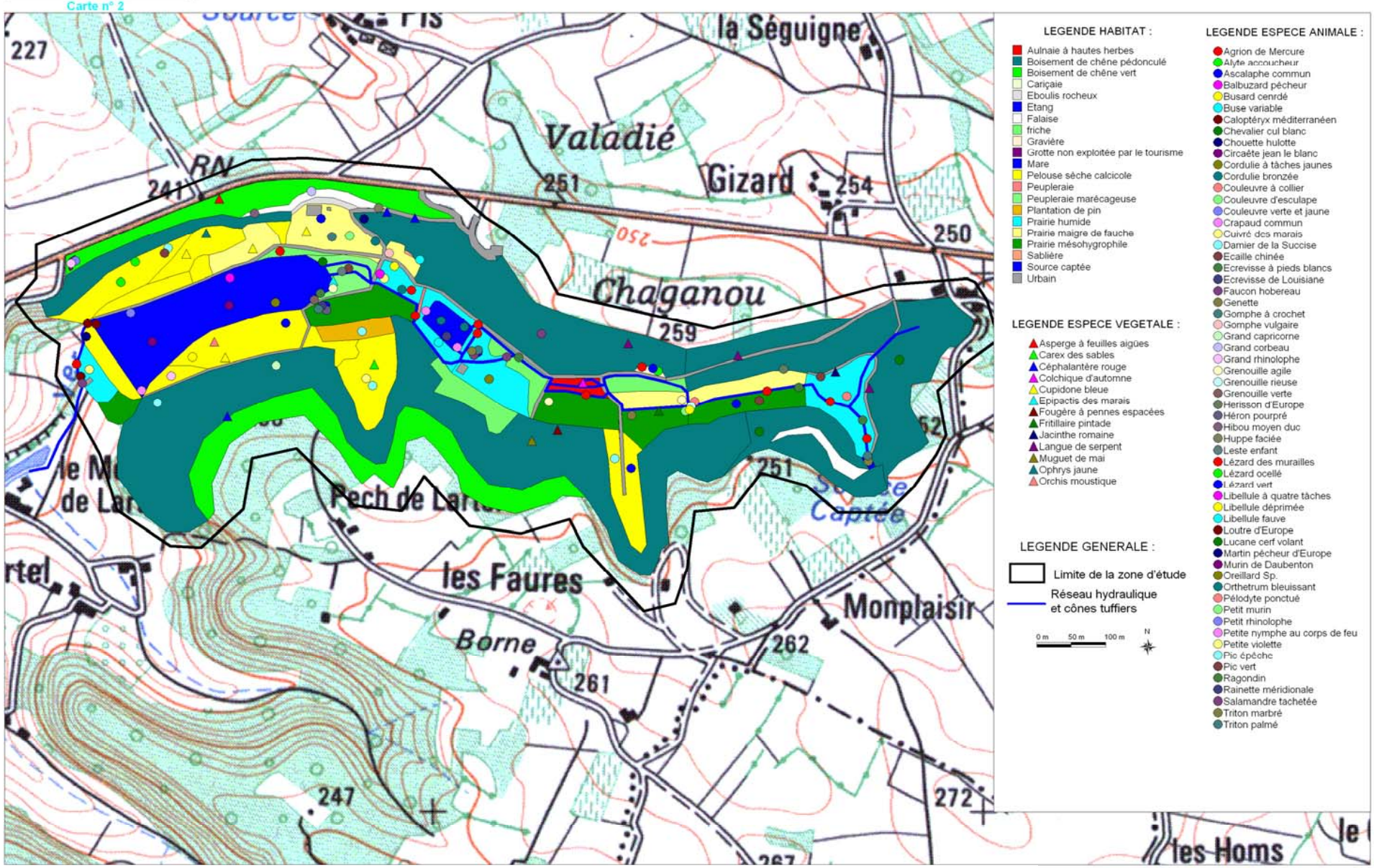

Figure n° : cartographie des habitats naturels et espèces remarquables sur le site de Masquières

Sources et cartographie : CPIE Pays de Serres Vallée du Lot Arpe 47, 2008. Fond : I.G.N. Paris - 1999

1. Les pelouses sèches à orchidées (34.32*)

Les pelouses calcicoles sont des formations végétales composées essentiellement de plantes herbacées vivaces formant un tapis plus ou moins ouvert sur sol calcaire peu épais, pauvre en éléments minéraux nutritifs, subissant un éclairement intense et une période de sécheresse climatique ou édaphique.

Les pelouses sèches commencent à évoluer progressivement.

La liste suivante est le résultat d'inventaires floristiques antérieurs ainsi qu'à des transects et relevés phytosociologiques effectués. Cette liste n'est pas exhaustive est de bien nombreuses espèces restent à déterminer :
Juniperus communis, Brachypodium pinnatum, Origanum vulgare, Thymus serpyllum, Helianthemum vulgare, Reseda lutea, Euphrasia sp. ,Psoralea bituminosa, Lonicera etrusca, Linum salsaloïdes, Ononis repens, Ononis natrix, Anthyllis vulneraria, Dorycnium suffruticosum, Chlora perfoliata, Bonjeania hirsuta, Carlina vulgaris, Scabiosa columbaria, Globularia vulgaris, Erynchium campestre, Teucrium chamaedrys, Centaurea paniculata, Sanguisorba minor, Polygala vulgaris, Euphorbia sp. , Carex sp., Hippocrepis comosa.

Parmi les espèces remarquables, on peut citer l'Asperge à feuilles aigus ou la Cupidone bleue, espèces protégées en Lot et Garonne.

A cette liste s'ajoutent les orchidées identifiées sur pelouses sèches :
Aceras anthropophorum, Anacamptis pyramidalis subsp. pyramidalis, Coeloglossum viride, Dactylorhiza fuchsii, Himantoglossum hircinum, Limodorum abortivum, Listera ovata, Ophrys litigiosa, Ophrys aranifera, Ophrys insectifera, Orchis militaris, Platanthera bifolia, Serapias lingua, Serapias vomerecea, Cephalantera rubra.

Sur une des pelouses, Monsieur HYRONDELLE a observé plus de trente espèces d'orchidées en 2007.

Figure n° : pelouse sèche calcicole sur le site de Masquières (47)

2. Prairies maigre de fauche (38.2**)

Les prairies maigres de fauche ont une biodiversité beaucoup moins importante que les pelouses sèches mais possèdent une flore intéressante selon la situation (ensoleillement, périodicité des fauches), à l'image de *Orchis laxiflora*. Ce sont des habitats d'intérêt communautaire prioritaire, au titre de la Directive habitat Natura 2000.

Les prairies de fauche du site sont régulièrement entretenues.
La figure n° 9 illustre cet habitat.

3. Les prairies humides (37.2)

C'est sur une prairie humide que l'on retrouve une espèce végétale remarquable : *Bellevalia romana* à proximité d'un lac.
Elles sont fauchées régulièrement en fin d'hiver.
Sur le site, les prairies humides et les pelouses sèches sont à peu près en équilibre au niveau de la surface.

De plus, sur la prairie située en aval immédiat du grand étang de rétention d'eau, la prairie est à dominante de jonc, de carex, d'oseille, et nous y avons trouvé une station de Cuivré des marais (*Lycaena dispar*, annexe II et IV Natura 2000) protégé en France.

Figure n° 9 : Prairie humide plantée en peuplier et fauchée

4. Les cônes tufeux ou sources pétrifiantes (54.12*)

Cet habitat est inscrit à l'annexe II de la directive habitat. Il revêt un intérêt patrimonial fort.
Les cônes tufiers sont des habitats très particuliers qui se forment à proximité des sources carbonatés.
L'habitat correspond aux formations végétales des sources ou des suintements développées sur matériaux carbonatés mouillés issus de dépôts actifs de calcaires. Le taux de saturation en carbonates est souvent élevé pouvant être à l'origine de dépôts (tufs ou travertins). L'habitat est généré par des sources ou des résurgences d'eau souterraine. Les matériaux édifiés sont souvent assez pauvres en nutriments ce qui limite la vitesse de croissance des végétaux. La composition floristique est assez variée et dominée souvent par des bryophytes très spécialisées.

Cet habitat complexe abrite de nombreuses espèces très spécialisées conditionnées par la permanence d'une humidité élevée, voire une veine liquide courante, en contexte carbonaté, que l'on ne retrouve pas ailleurs. Même si globalement sa répartition couvre de nombreuses régions françaises, la petitesse des surfaces sur lesquelles il se développe et les constructions géologiques auxquelles il peut participer font de lui un milieu particulièrement fragile.
La pérennité de ces communautés est largement conditionnée par le débit et les caractéristiques physico-chimique des eaux d'alimentation. En situation constante, l'habitat peut se maintenir longtemps et évolue en fonction de la vitesse des dépôts tufeux. Par contre, la baisse, voire l'arrêt des débits conduit à la disparition des communautés ou à leur forte régression au profit d'une végétation moins spécialisée.

Sur l'ensemble du ruisseau situé dans le périmètre de la demande d'APPB, de l'aval de l'étang à la source, l'Agrion de Mercure, *Coenagrion Mercuriale* (an. II dir. Habitat et protection nationale) est présent.

Figure n° 10 : Cônes tufiers

5. La chênaie pubescente (41.7)

La chênaie pubescente ceinture le site. On peut distinguer deux types de chênaie pubescentes sur le site : la chênaie pubescente à Nerprun alaterne et Viorne lantane située en haut des pentes et la chênaie pubescente à Fragon.

La liste floristique qui suit vient, comme pour les pelouses sèches, d'inventaires antérieurs et d'inventaires phyto-sociologiques effectués en 2007 (ne sont nommées que les espèces fréquentes) :

Quercus pubescens, Acer monspessulanum, Acer campestre, Carpinus betulus, Sorbus torminalis, Asparagus acutifolius, Viburnum lantana, Viburnum tinus, Arum italicum, Corylus avellana, Cornus sanguinea, Coronilla emerus, Crataegus monogyna, Tamus communis, Clematis vitalla, Ruscus aculeatus, Rubia peregrina, Mercurialis perennis, Rhamnus alaternus, Juniperus communis, Prunus spinosa.

6. La forêt de chênes verts et de chênes pédonculés (45.3*)

Ce boisement d'intérêt communautaire prioritaire est souvent situé en haut de coteaux secs, et représente le stade avancé de l'enfrichement d'une pelouse calcicole.
On retrouve dans ce boisement des espèces dominantes comme le chêne pédonculé, le chêne vert, mais aussi des espèces comme le buis, la bourdaine, le genévrier, l'aubépine…
En sous strate, il est possible de trouver quelques orchidées, et autres plantes rares comme la Céphalanthère rouge ou l'asperge des bois, espèces protégées en Lot et Garonne.

7. Les falaises (62.1**)

Cette habitat est présent sur des zones de failles, ou d'érosion massive par le passé. Ce sont des habitats d'intérêt communautaire prioritaire. Elles peuvent héberger des espèces végétales rares, mais sont également l'habitat de quelques espèces d'oiseaux notamment, qui y trouve un abris pour nidifier.

8. Les gravières et sablières (84.412 et 84.411)

Les sablières (et gravières) sont des habitats anthropiques intéressants. En effet, sur sol calcaire, il s'y développe des espèces des pelouses sèches calcicoles. Elles abritent aussi bien souvent des terriers de mammifères ainsi que des cavités permettant à certains insectes (coléoptères), certains oiseaux (Martin pêcheur, Guêpier) de se reproduire.
De plus, dans la sablière (figure n°11), il y a un petit suintement carbonaté qui pourrait permettre la formation d'un cône tufier.

Figure n°11 : photographie de la sablière abritant un suintement carbonaté (début de cône tufier)

9. La tourbière de bas marais alcalin (54.2*)

Dans la queue d'étang (à l'Est du lac), la confluence des bras du ruisseaux (Figure n°12) et de l'étang forme une importante zone humide, où se développe une communauté végétale de bas marais alcalin.
Cet habitat, d'intérêt communautaire, est fortement colonisé par des peupliers, mais la zone de variation du niveau du lac présente un fort intérêt biologique (zone de ponte à amphibiens, odonates, petits mammifères…).

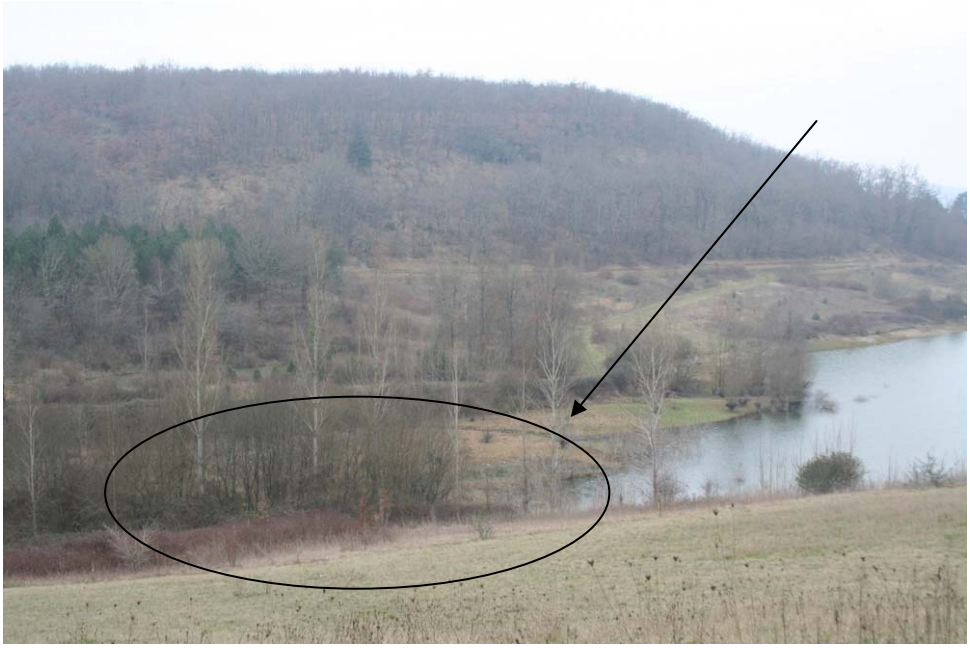

Figure n° 12 : Bas marais alcalin et tourbières

10. L'aulnaie frênaie (44.31**)

Cet habitat d'intérêt communautaire prioritaire est répartie sur une partie du fond de vallée humide.
Parmi les espèces remarquables, on y trouve la Colchique d'Automne (protége en Lot et Garonne) et la Jacinthe romaine (protection nationale).

Photo 13 : Aulnaie frênaie à hautes herbes du fond de vallée

11. La forêt de pente à Scolopendre (41.41**), les fruticées (31.81)

Il n'y a pas eu d'inventaires sur ces milieux, dont deux sont d'intérêt communautaire prioritaire. Ces habitats sont omniprésents sur la zone d'étude mais des relevés floristiques en 2008 permettront de les cartographier précisément.

C. Données faunistiques

1. Inventaire de l'avifaune

Techniques :

Une première étude consiste à réaliser une courte bibliographie afin de connaître les potentialités du site (consultation de personnes ressources, de documents d'archives, d'observations diverses par les naturalistes locaux…).

L'inventaire de l'avifaune a été réalisé par technique d'échantillonnage par milieu, avec observations ponctuelles par points d'écoute et contacts visuels. Les parcours terrain ont également permis de compléter la liste. Les prospection ont été faites a diverses période avec un effort de prospection particulier de février à mai pour les oiseaux reproducteurs.

Résultats :

Les différents inventaires avifaunistiques ont permis de dénombrer une quarantaine d'espèces présente sur le site comme le Pic épeiche (*Dendrocopos major*), le Geai des chênes (*Garrulus glandarius*) ou encore l'Alouette lulu *(Lulula arborea).*
Notons également la présence d'un couple de buse variable (30 Janvier 2008) probablement nicheur à proximité du site.
Un Faucon Hobereau a également été observé en passage, probablement migratoire.

2. Inventaire des crustacés

Techniques :

L'inventaire des Crustacés et en particulier de l'**Ecrevisse à Pieds blancs** se fait à vue, de nuit de préférence, avec une lampe torche à éclairage de type LED (lumière blanche moins agressive pour l'animal que la lumière jaune). L'espèce étant très vulnérable, son comportement à vue peut être un bon moyen de détermination, sans la déranger. Contrairement aux Ecrevisses exotiques, l'Ecrevisse à pieds blanc est très craintive, et lorsqu'on l'éclaire, elle prend la

fuite alors que ses cousines américaines sont agressives et n'ont pas peur de l'homme, elles montrent les pinces.

Résultats :

Les prospections Ecrevisse à pieds blancs (figure n°14) ont été fructueuses et sa détermination a été confirmée par un employé de l'ONEMA (D. LAMBOTIN, Comm. Pers.), spécialiste des milieux aquatiques.
Nous sommes donc en présence d'une belle population, cantonné à l'amont du lac de retenue, avec au moins 15 individus et de la reproduction avérée (observation de juvéniles).

Figure n°14 : Ecrevisse à pieds blancs dans le lit mineur du Vergnotte

3. Inventaire de l'entomofaune

Techniques :

L'observation et l'inventaire de l'entomofaune se fait généralement par transect (prospection d'un linéaire défini (ex : 200m), sur une largeur d'environ 5 mètres). Le transect doit être réalisé sur un habitat homogène.
La prospection se fait d'un pas lent (moins de 1 km / h) avec jumelles et filet à papillons. Ainsi, l'observateur peut observer et déterminer l'entomofaune aux jumelles, et si besoin capturer les insectes qu'il ne reconnaît pas à vue au filet (il le relâche immédiatement après détermination).
L'utilisation d'un petit bocal permet de limiter les manipulations de l'insecte.

Cette méthode d'inventaire permet d'observer la quasi totalité des espèces sur une surface donnée (Ex : 200 m x 5 m = 1000 m²). Ainsi, il est ensuite possible de calculer des estimations de tailles de population en fonction de la surface totale de l'habitat homogène.

Résultats :

Le site est très riche en insectes mais aucun inventaire précis n'a encore été réalisé.

Seuls quelques observations permettent de dresser un début de liste. Aussi, le Damier de la Succise *(Eurodryas aurinia)* fait partie des découvertes ainsi que le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), illustré en figure n°15.

Nous avons également observé l'Agrion de Mercure (*Coenagrion Mercuriale*).
La population d'Agrion est très importante, et répartie sur l'ensemble des linéaires de ruisseau, de l'aval de l'étang à la source du vergnote.

Notons enfin la présence de l'Ecaille chinée sur les pelouses sèches du sites, espèce d'intérêt communautaire prioritaire et protégée en France.

Figure n° 15 : photographie de la femelle du Cuivré des marais faite dans le vallon de Masquières.

Les inventaires 2008 permettront de mettre à jour le fort potentiel de ce site (Azuré des mouillères, Agrion de Mercure, Leucorrhine à front blanc…) en terme d'espèces protégées.

4. Inventaire des mammifères

Techniques :

L'inventaire des mammifères est plus aléatoire et dépend beaucoup de la pression d'observation sur le site. Pour ce faire, il existe de nombreux protocoles complémentaires :
- recherche des laissés (crottes, épreintes…)
- recherche des terriers
- analyse et dissection des pelotes de rejections (micro mammifères…)
- recherche des empreintes
- recherche de poils (gros gibiers)
- observation nocturnes (le long des routes)…
- suivis par plaques solaires de thermorégulation

Résultats :

La présence du Blaireau (*Meles meles*), du Renard roux (*Vulpes vulpes*), du Chevreuil (*Capreolus capreolus*), du Sanglier (*Sus scropha*), du Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) et de l'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*) mais aussi du Ragondin (*Myocastor coypus*) ont été démontré sur le site, grâce à de nombreuses traces laissées et des contacts visuels avec certains individus.
La Genette a été observée sur le site en mars 2008.

Le Vison d'Europe et la Loutre sont potentiellement bien présents sur le site car l'habitat d'espèce est présent, le site peu dérangé, et une observation de Vison d'Europe a été faite sur le Dropt ???
Ces inventaires seront complétés en 2009.

5. Inventaire des amphibiens

Techniques :

L'inventaire des amphibiens se fait en deux phase distinctes, conformément à leur cycle biologique.
- De Janvier à Mars : pêche au troubleau, permettant d'observer les larves en cours de métamorphoses, recherche visuelle des pontes, et écoute des chants (reproduction)
- De mai à septembre :recherche visuelle des adultes

Résultats :

La présence de lacs et de nombreuses sources amènent des conditions favorables au développement des Batraciens. Ainsi, il a dors et déjà été observé : le Crapaud commun (*Bufo bufo*), la Grenouille verte (*Rana kl. Esculente),* la Grenouille rieuse

(*Rana ridibunda),* la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra),* le Triton marbré (*Triturus helveticus*), le Triton ponctué (*triturus ponctatus*).

Ces inventaires vont être affinés en 2008.

6. Inventaire des reptiles

Techniques :

L'inventaire des reptiles se fait généralement à vue, pour avoir une première idée de l'herpétofaune, mais l'idéal est de mettre en place un suivi par plaques solaires (une à deux plaques par habitat), c'est à dire des tôles plastiques ou métalliques placées au sol, sur des zones de lisières, et au centre des habitats, plutôt ensoleillées mais pas trop non plus (risque de mort des animaux qui thermorégulent dessous). Un passage par semaine sur chaque plaque (pendant deux à trois mois permet d'observer une grande partie des reptiles d'un site.

Résultats :

Ce protocole va être mis en place en 2009, afin de compléter l'inventaire, qui à ce jour n'est pas réalisé.
Cependant, des observations de Lézard ocelle auraient été faites sur les coteaux. Cette espèce protégée revêt un très fort intérêt patrimoniale.

7. Synthèses des espèces remarquables observées

Le tableau (figure n°14) récapitule les espèces remarquables inventoriées par habitats et leurs statuts de protection. Les listes complètes d'espèces sont présentées en annexe n°16.

Figure n°16 : Synthèse des espèces animales à valeurs patrimoniales inventoriées sur le site

III. Evaluation de la valeur patrimoniale du site

A. Evaluation des habitats et des espèces

Au sein de cette partie, nous allons évaluer la valeur patrimoniale du site, afin d'en faire ressortir les espèces et habitats à forte valeur patrimoniale. Les objectifs de gestion seront alors déclinés en fonction de cette évaluation, élaborée suivant différents critères comme les statuts de protection, la répartition des espèces ou encore le degré de rareté.

1. Evaluation patrimoniale des habitats naturels

Le site du ruisseau de Vergnote est composé d'au moins 7 habitats d'intérêts communautaires figurant à la Directive Européenne Habitat CEE 92/43.

De plus, 3 de ces 7 habitats sont inscrits à l'annexe I de la Directive Européenne Habitat CEE 92/43, c'est-à-dire que ces habitats sont considérés en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union Européenne porte une responsabilité particulière. Ces 3 habitats prioritaires cohabitent de façon étroite avec au moins 6 autres habitats que sont les prairies de fauches, les prairies humides, les fruticées, la chênaie pubescente, les gravières et sablières et les lacs.

Ces habitats sont recensés dans le tableau ci-dessous (figure n°17) avec la nomenclature Corine Biotope, ainsi que le code Natura 2000 (Eur 15) pour les habitats d'intérêt communautaire.

EVALUATION PATRIMONIALE DES HABITATS NATURELS			
Nom de l'habitat :	**Code CORINE**	**Code Natura 2000**	**Valeur patrimoniale**
Les pelouses sèches à orchidées	**34.32**	**6210***	**Forte**
Les sources pétrifiantes avec formation de cônes tufiers	**54.12**	**7220****	**Forte**
La forêt de pente à scolopendre	**41.41**	**9180****	**Forte**
L'Aulnaie-frênaie	**44.31**	**91E0****	**Forte**
Falaise calcaire	**62.1**	**8210****	**Forte**
Forêt de chênes vert	**45.3**	**9640****	**Forte**
Les prairies maigres de fauche	**38.2**	**6510***	**Forte**
Bas marais alcalin (tourbière)	**54.2**	**7230***	**Forte**
Gravières et sablières	84.412 et 84.411	_	Moyenne
Les prairies humides	37.2	_	Moyenne
Les fruticées	31.81	_	Faible
La chênaie pubescente	41.7	_	Faible
Les lacs, eaux mésotrophes	22.12	_	Faible

(* habitat d'intérêt communautaire, ** habitats d'intérêt communautaire prioritaire, Directive habitat faune flore, Natura 2000)

Figure n° 17 : évaluation patrimoniale des habitats naturels

Cet mosaïque d'habitats et la qualité du milieu (fond de vallée préservée, source captée, préservée de toute pollution (agricole, industrie, activité humaine…), font de ce site un grand complexe paysager très favorable à la biodiversité.

2. Evaluation patrimoniale des espèces floristiques

Une trentaine d'orchidées ont été dénombré à ce jour sur l'ensemble du site, ce qui semble être un très bon résultat vu le fort envahissement des formations ligneuses et l'évolution rapide vers un stade boisé ou alors le surpâturage.

Afin de définir l'intérêt floristique du site du Vallon de Vergnote, les critères suivant vont être pris en compte :
- Statut de protection d'une ou des espèces présentes et rareté au niveau national, régional voire départemental ;
- Localisation d'espèces en limite d'aire de répartition.

Une espèce végétale présente est protégée au niveau national, il s'agit de *Bellevalia romana* (Jacinthe romaine), elle est aussi en Annexe I des espèces rares et menacées (figure n°15).

Une espèce protégée en Aquitaine est bien présente sur le site, dans la partie amont du vallon, il s'agit de la fritillaire pintade.

Trois espèces sont protégées au niveau du Département du Lot-et-Garonne. Il s'agit de *Cephalanthera rubra* (Céphalanthère rouge), *Asparagus acutifolius* (Asperge sauvage) et *Ophioglossum vulgatum* (Ophioglosse commun).

Figure n° 15 : *Bellevalia romana*

Une espèce est protégée dans le département de Gironde. Il s'agit de *Orchis militaris* (Orchis militaire).

Enfin, le caractère méditerranéen ressort d'autant plus avec la présence d'espèces comme *Quercus pubescens, Acer monspessulanum, Acer campestre, Viburnum lantana, Viburnum tinus, Rhamnus alaternus, Juniperus communis.*

Au regard de cette évaluation floristique, plusieurs éléments importants, comme la présence d'espèces d'intérêt communautaire, ou encore la prédominance de formations végétales inféodées à un milieu méridional, qui ne devront en aucun cas être sujet à régression, d'où l'importance capitale d'une restauration des mieux adaptée.

3. Evaluation patrimoniale des espèces animales

Plus concrètement, la faune présente sur le site est très importante et beaucoup d'espèces sont protégées, et / ou d'intérêt communautaire / prioritaire.

Par ces nombreux statuts de protection, il ressort un grand nombre d'espèces participant à la valeur patrimoniale du site (figure n°16).

Figure n°16 : Liste des espèces remarquables recensées sur le Site du vallon de Vergnote

Le Damier de la Succise à une très forte valeur patrimoniale. Cependant, les observations n'ont pas été nombreuses (2 en 2008) et la population sera à confirmer.

4. Evaluation de l'intérêt paysager

L'aspect paysager est mis en avant avec la grande diversité de faciès, offrant différentes visions du site du Vallon de Vergnote.
Composé de boisements (forêt de chêne pubescent, chênes verts), de milieux ouverts (pelouse sèche, prairie humide, lac…), le panorama offert par cette vallée est remarquable sur le plan paysager.
Enfin, le pourtour étant largement boisés, les pelouses sèches, les prairies humides et les lacs attirent rapidement l'attention et favorisent par le biais des alternances de mosaïques le grand intérêt paysager.

IV. Identification des menaces et définitions des mesures de conservations

A. Identification des menaces

Dans ce chapitre, il sera pris en compte les menaces concernant les habitats prioritaires ainsi que celles des espèces protégées rares à l'image de *Bellevalia romana*.

1. Menaces concernant les habitats

a) Les pelouses sèches

La menace la plus fréquente est l'abandon du fauchage ou du pâturage. En quelques années seulement l'évolution progressive des strates amène à la fermeture du milieu et entraîne la disparition d'un patrimoine naturel riche. Le tableau ci dessous (figure n°19) reprend le processus de cette tendance naturelle. Le site est soumis en partie à ce problème.

Tendances	Conséquences
Abandon de l'entretien	Envahissement des zones ouvertes par la végétation et en particulier les graminées sociales
Augmentation du couvert de graminées	Changement de la structure du sol favorisant l'adaptation d'espèces arbustives et la disparition des espèces inféodées aux pelouses
Colonisation arbustive	Fermeture des pelouses par l'envahissement des arbustes

Figure n°19 : Evolution végétative d'une pelouse suite à l'abandon d'entretien

b) Les sources pétrifiantes ou cônes tuffeux

Le milieu étant très fragile le moindre piétinement modifie l'écoulement et détériore les cônes tufiers qui mettent des années à se former.
Il est aussi très sensible à la pollution organique et chimique.

Deux grandes mesures sont à prendre pour la préservation de cet habitat :

- La pérennité de cet habitat dépendant essentiellement de la qualité physico-chimique des eaux et de leur débit, la maîtrise de l'amont hydraulique et du réseau qui s'y rattache est un gage de sauvegarde préventive. Toute atteinte à ce réseau quelle soit chimique ou physique est donc à proscrire.

- Par ailleurs, la gestion de ces communautés, de petites dimensions et souvent en situation marginale, est à appréhender dans le cadre de la gestion globale de l'écosystème d'accueil (forêts de feuillus en particulier)

c) L'aulnaie frênaie

Le risque majeur est le défrichement ainsi que des aménagements hydrauliques à des fins agricoles.
Dans le cas du site, une aulnaie-frênaie se trouve à côté d'une parcelle agricole. Très sensible aux modifications d'écoulement hydraulique, ce boisement représente un fort enjeux.
De plus, sa fréquentation à certaines saisons doit être éviter (janvier à avril pour cause de reproduction des amphibiens).

d) La forêt de pente à Scolopendre

Aucun risque particulier concernant ce milieu étant donné les conditions difficiles d'accès empêchant toutes interventions lourdes. Cependant, ce type de boisement mérite une attention en terme de fréquentation.

e) Les prairies humides

Le risque majeur lié aux prairies humides est le retournement de prairies à des fins agricoles, mais aussi l'assèchement des parcelles par le drainage (fossé, bassin de rétention d'eau).
Le zonage Natura 2000 doit permettre d'empêcher ces actions mais la surveillance du site doit être permanente, comme l'a illustrée le chantier qui a eu lieu au printemps 2008, lors duquel une parcelle a été totalement remaniée, entraînant une importante dégradation de la ripisylve du ruisseau.

Figure n° : Dégradation des parcelles de prairies humides sur le Vallon de Vergnote au printemps 2008

2. Menaces concernant les espèces protégées

a) La *Bellevalia romana* et l'*Ophioglossum vulgatum*

Ces deux espèces sont sensibles aux variations hydriques, un simple drainage peut les faire disparaître. La concurrence avec d'autres végétaux est une autre menace possible. Enfin, le ramassage par le promeneur inconscient est un facteur non négligeable.

b) Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)

Les menaces essentielles sont la fauche pendant la période de développement larvaire ainsi que la fauche pendant la période de floraison de *Succisa pratensis.*

c) L'Ecrevisse à pieds blancs

Les menaces sur cette espèce sont de plus en plus nombreuses et présentes :

- modification du régime hydraulique locale (pollution de l'eau, débit…)
- Apparition d'une espèce compétitive (Ecrevisse de Louisiane en particulier sur le lac de rétention en aval de la station)
- Braconnage de l'espèce par un promeneur malveillant ou inconscient

B. Définition des mesures de conservation

1. Mesures de conservation concernant les habitats

a) Les pelouses sèches

Il existe sur le site une zone sur-pâturée. Or une pression de pâturage inférieure à 1 UGB/ha ne devrait pas poser ce problème. Il se pourrait que le gestionnaire du troupeau constitué seulement de deux chevaux, applique une mauvaise rotation de son troupeau. Une sensibilisation du gestionnaire pourrait remédier à cela. De plus, il est envisageable de proposer au gestionnaire de mettre en place un pâturage au niveau des zones de pelouses sèches non entretenues si les propriétaires des parcelles concernées n'y voient pas d'inconvénients.

b) Les sources pétrifiantes

Sensibiliser les agriculteurs en amont du site pour éviter tout risque de pollutions organiques et chimiques.
Sensibiliser les propriétaires afin qu'ils ne détournent pas le cours d'eau.
Conservation intégrale des cônes tufiers. Peut-être sera-t-il nécessaire de clôturer toutes les zones tufières et de prévoir un aménagement pour éviter le piétinement lors de prochains suivis scientifiques. Dans ce cas, une rencontre avec les propriétaires sur ce sujet apparaît comme nécessaire.

c) L'aulnaie frênaie

Sensibiliser les propriétaires pour éviter le défrichement et le piétinement à certaines saisons (janvier à avril).

d) Les prairies humides

Une des mesure de gestion favorable au maintien des prairies humides serait un pâturage extensif (< 0,6 UGB / ha) tournant sur le site. Cela devrait pouvoir se concrétiser par l'exploitation des fonds liés au classement du site en périmètre Natura 2000.

Dans le cadre d'une fauche simple des prairies, nous conseillons l'exportation des résidus, favorable au maintien d'une bonne diversité floristique, et donc faunistique. Cette fauche annuelle, devra prendre en compte le cycle biologique du Cuivré des marais, et devra donc pas se faire en dehors de la période de mai à septembre.

2. Mesures de conservation concernant les espèces protégées

a) La *Bellevalia romana* et l'*Ophioglossum vulgatum*

Sensibilisation des propriétaires afin d'éviter toute modification hydraulique.

Mettre en place un suivi scientifique des habitats où vivent ces plantes afin de comprendre toutes les interactions entre l'habitat et l'espèce afin de mieux la protéger.

Conserver les milieux humides (type aulnaie frênaie, aulnaie à hautes herbes, tillaie de ravin…) en l'état.

b) Le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*)

Sensibilisation des propriétaires pour éviter les mauvaises périodes de fauche (mai à juillet).

c) L'Ecrevisse à pieds blancs

Conserver la connaissance de la station « dans le secret ».

Interdire la pêche et la chasse localement.

Conclusion

Ce premier travail fait l'objet d'une demande d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope pour le site du vallon de Vergnote et du périmètre désigné dans la première partie de ce dossier.

Les inventaires réalisés pour ce dossier sont la propriété du Centre Permanent d'Initatives pour l'Environnement (CPIE Pays de Serres vallée du Lot).

Au jour d'aujourd'hui, seul quelques groupes faunistiques ont été inventoriés avec rigueur, faute de moyen et de temps. Ces inventaires vont être compléter en 2009 et les données récoltées seront transmises à la Préfecture par l'intermédiaire de la personne chargée de suivre ce dossier.

Cependant, l'intérêt paysager de ce fond de vallée préservé, l'intérêt biologique d'un certain nombres d'habitats d'espèces à hautes valeurs patrimoniales (Vison d'Europe, Loutre…), d'habitats d'intérêt communautaire / prioritaire, et de plus de 43 espèces protégées, alors même que l'ensemble des inventaires n'a pas été réalisé, indique la haute valeur patrimoniale de ce site naturel d'exception.

La Présence de l'Ecrevisse à pieds blancs, du Damier de la Succise, de l'Ecaille chinée ou encore de l'Agrion de mercure en sont les preuves, étant donné leurs statuts respectifs.

Annexes

ANNEXE 1 **inventaires floristiques**

ANNEXE 2 **inventaires faunistiques**

ANNEXE 3 **Echantillon cadastral du site**

ANNEXE 4 **Courrier de demande d'arrêté Préfectoral de Protection de Biotope**

ANNEXE 5 **Présentation des activités du CPIE**

ANNEXE 6 **Présentation des statuts du CPIE**

ANNEXE N° 1 : INVENTAIRES FLORISTIQUES

prairie humide

pelouse calcicole mésophile à orchidées

pelouse calcicole xérophile

fruticée

chênaie pubescente - charmaie

aulnaie-frênaie

forêt de ravin à Scolopendre

cours d'eau, mare, étang

prairie maigre de fauche

ANNEXE N° 2 : INVENTAIRE DE L'AVIFAUNE

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Accenteur mouchet	*Prunella modularis*	Pipit des arbres	*Anthus trivialis*
Alouette des champs	*Alauda arvensis*	Pouillot de Bonelli	*Phylloscopus bonelli*
Alouette lulu	*Lulula arborea*	Pouillot véloce	*Phylloscopus collybita*
Bergeronnette grise	*Motacilla alba*	Roitelet huppé	*Regulus regulus*
Bergeronnette des ruisseaux	*Motacilla flava*	Roitelet triple bande	*Reguls ignicapillus*
Bruant zizi	*Emberiza cirlus*	Rossignol phylomèle	*Luscinia megarhynchos*
Busard saint-martin	*Circus cyaneus*	Rouge gorge familier	*Erithacus rubecula*
Buse variable	*Buteo buteo*	Rougequeue noir	*Phoenicurus ochruros*
Chardonneret élégant	*Carduelis carduelis*	Sitelle torchepot	*Sitta europea*
Chouette effraie	*Tyto alba*	Tarin des Aulnes	*Carduelis spinus*
Chouette chevêche	*Athene noctua*	Tourterelle des bois	*Streptopelia turtur*
Chouette hulotte	*Strix aluco*	Tourterelle turque	*Streptopelia decaocto*
Grand Corbeau	*Corvus corax*	Traquet motteux	*Oenanthe oenanthe*
Corneille noire	*Corvus corone*	Tarier pâtre	*Saxicola torquata*
Coucou des bois	*Cuculus canorus*	Troglodyte mignon	*Troglodytes troglodytes*
Epervier d'Europe	*Accipiter nisus*		
Etourneau sansonnet	*Sturnus vulgaris*		
Faisan de Colchide	*phasianus colchicus*		
Faucon crécerelle	*Falco tinninculus*		
Fauvette à tête noire	*Sylvia atricapilla*		
Fauvette grisette	*Sylvia commuis*		
Geai des chênes	*Garrulus glandarius*		
Grimperau des jardins	*Certhia brachydactyla*		
Grive draine	*Turdus viscivorus*		
Grive musicienne	*Turdus philomelos*		
Hibou moyen duc	*Asio otus*		
Hirondelle de cheminée	*Hirundo rustica*		
Huppe fasciée	*Upupa epops*		
Hypolaïs polyglotte	*Hippolaïs polyglotta*		
Loriot d'Europe	*Oriolus oriolus*		
Martin pécheur	*Alcedo Atthis*		
Martinet noir	*Apus apus*		
Merle noir	*Turdus merula*		
Mésange à longue queue	*Aegithalos caudatus*		
Mésange bleue	*Parus caeruleus*		
Mésange charbonnière	*Parus major*		
Mésange noire	*Parus ater*		
Milan royal	*Milvus milvus*		
Moineau domestique	*Passer domesticus*		
Perdrix rouge	*Alectoris rufa*		
Pic épeiche	*Dendrocopos major*		
Pic mar	*Dendrocopos medius*		
Pic vert	*Picus viridis*		
Pie bavarde	*Pica pica*		
Pigeon ramier	*Comumba palumbus*		
Pinson des arbres	*Fringilla coelebs*		

ANNEXE N° 2 : INVENTAIRE DE L'HERPETOFAUNE

ANNEXE N° 2 : INVENTAIRE DE L'ENTOMOFAUNE

Dénomination des habitats : prairie humide (1) ; pelouse calcicole mésophile à orchidées (2) ; pelouse calcicole xérophile (3) ; fruticée (4) ; chênaie pubescente - charmaie (5) ; aulnaie-frênaie (6) ; mosaïque pelouse calcicole – chênaie pubescente (7) ; forêt de ravin à Scolopendre (8) ;cours d'eau, mare, étang (9) ; prairie maigre de fauche (10)

ANNEXE N° 2 : INVENTAIRE DES MAMMIFERES

Mammifères inventoriés sur le site			
Nom français	Nom latin	Statut français	Statut Européen

ANNEXE N° 2 : INVENTAIRE DES CRUSTACES

Crustacés inventoriés sur le site			
Nom français	Nom latin	Statut français	Statut Européen
Ecrevisse à pieds blancs	*Austropotamobius pallipes*	PN	An II Dir. hab.

ANNEXE N° 3 : PARCELLAIRE CADASTRAL DU SITE

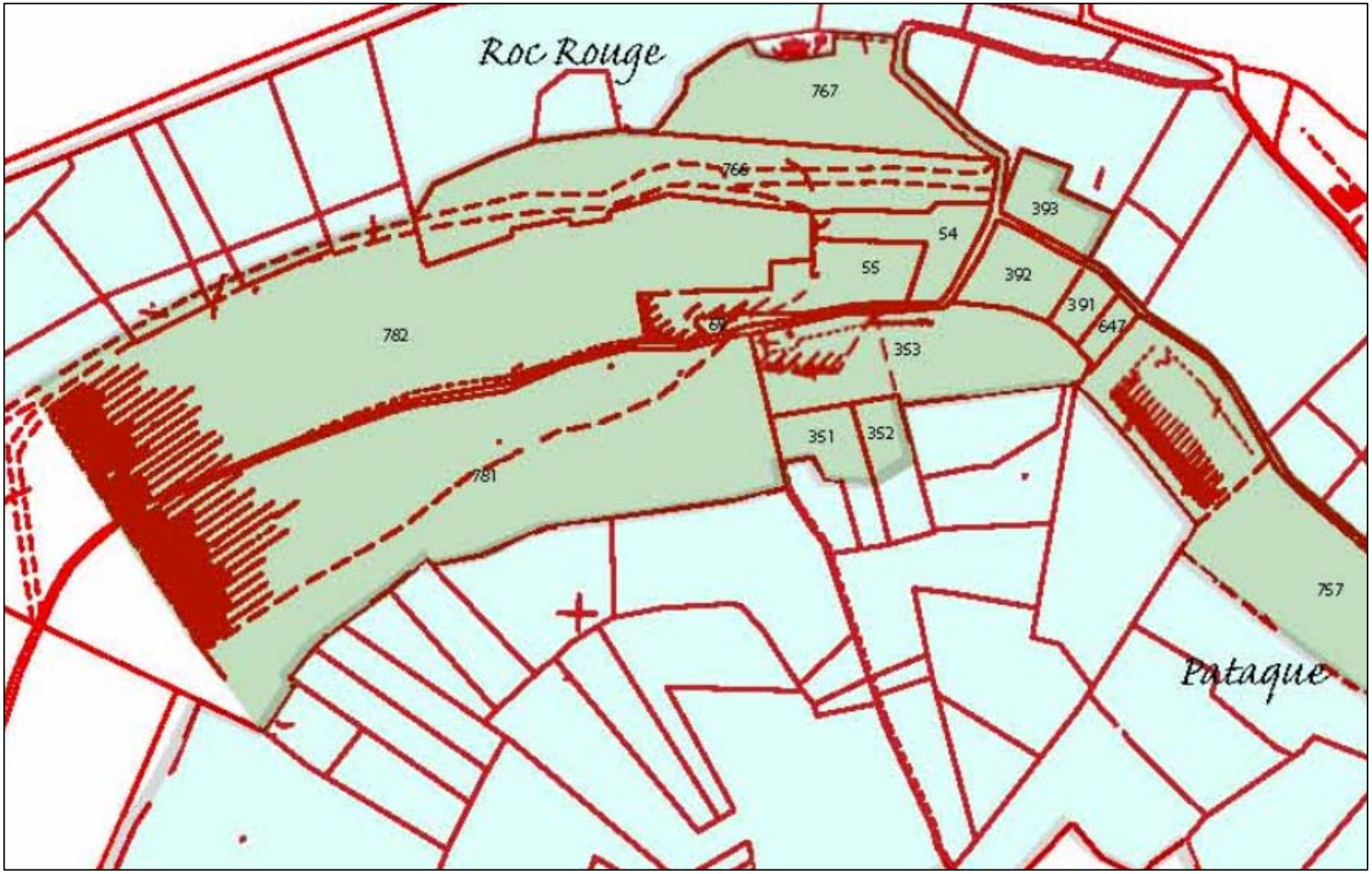

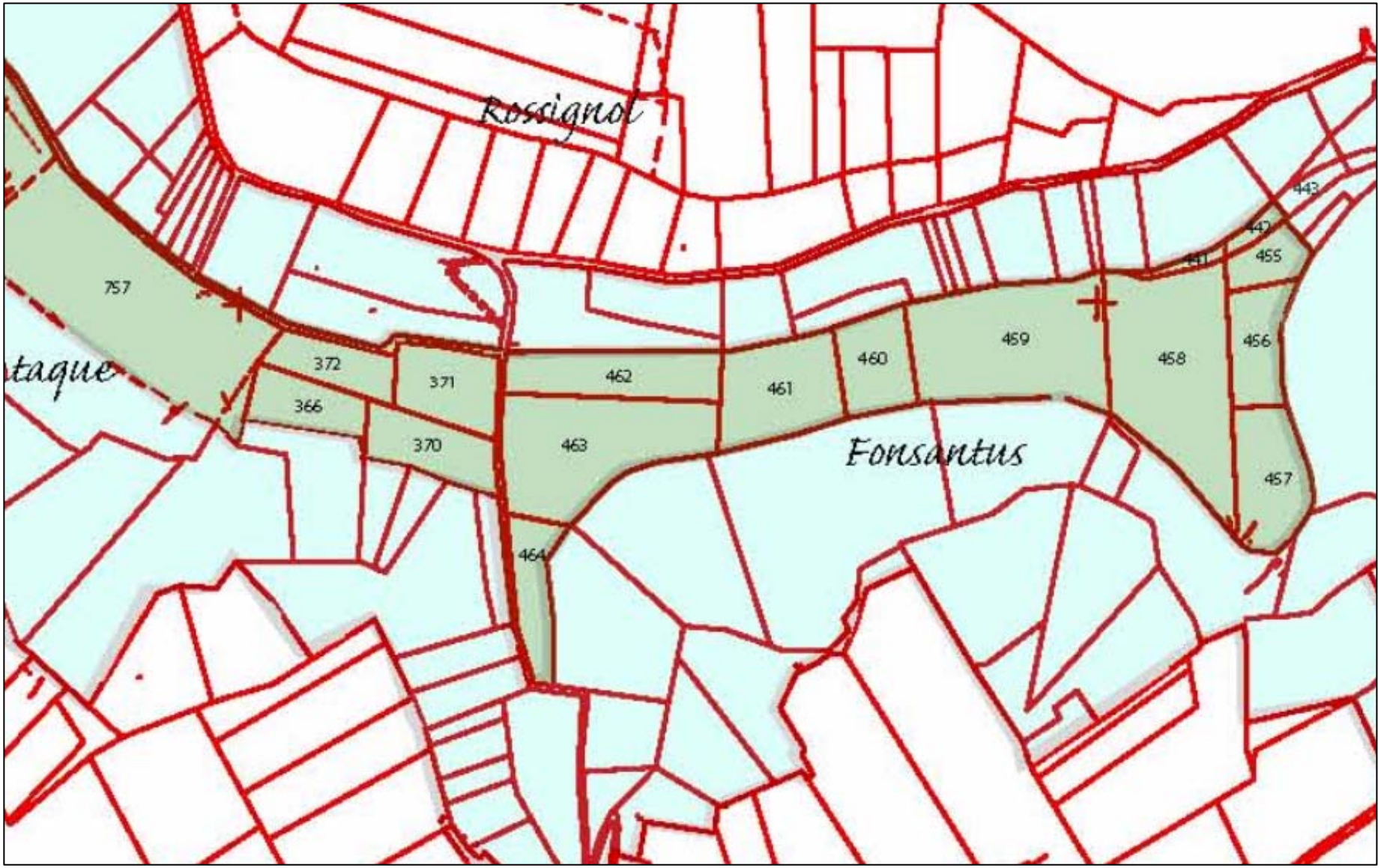
Rossignol
taque
Fonsantus
757
372
371
366
370
462
463
464
461
460
459
458
456
457
455
441
442
443

ANNEXE N° 4 : COURRIER DE DEMANDE D'ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE

ANNEXE N° 5 :PRESENTATION DES ACTIVITES DU CPIE

Au 1er janvier 2008 le CPIE porte, participe ou met en œuvre dans le cadre de ses objectifs statutaires différents types de projets et d'actions :

Participation du CPIE, du local à l'Europe

- action locale : animations, info énergie, études d'impacts…
- action départementale
- action régionale : Inscription dans le projet Contrat Aquitaine Nature
- action nationale : Directive cadre sur l'Eau (DCE) pour la valorisation des problématiques de gestion de l'eau
- action Européenne : participation et réalisation de Documents d'Objectif pour la mise en place de sites Natura 2000

Etudes & Inventaires :

- Deux projets de préparation d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (Sites de « Giget » et de« Masquières »),
- Inventaires faune/flore (dans le cadre de l'étude d'impact de la RN21 ou de la préparation des APPB),

Animation et Sensibilisation :

- Tenue du point Info-Energie de Villeneuve-sur-Lot (ADEME),
- Médiation environnementale (Opérateur Natura 2000 sur deux sites lot-et-garonnais : « Plateau de Lascrozes et Coteaux du Boudouyssou) et « Coteaux de Thézac-Montayral »,
- Education à l'environnement avec les centres de loisirs du villeneuvois (DDJS et CCV),
- Participation à des commissions départementales et régionales (Préfecture, DIREN),
- Participation aux journées nationales (Fêtes de la Science, Journées du Développement Durable …),
- Organisation de sorties naturalistes (sorties ornithologiques, découverte des milieux),
- Animation auprès de scolaires d'activités de sensibilisation (partenariat Education Nationale),
- Chantier écoles(Maison Familiale Rurale de Sainte-Bazeille).

Gestion d'espaces & Aménagements

- Porte un projet de mise en place d'une gestion différenciée des bords de routes avec la Communauté de Commune du Villeneuvois,
- Animation Natura 2 000 et élaboration du DOCOB

Promotion et plantation de haies (autour du programme arbre et haie dans la paysage),

- Etat des lieux et suivi de la réhabilitation du ruisseau de Larpigne (DDE 47),
- Gestion d'espaces naturels (gestion de sites privés : Moulin de la Ville),

ANNEXE N° 6 : PRESENTATION DES STATUTS DU CPIE

Article 1 - Dénomination:

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre : ASSOCIATION DE RECHERCHE POUR UNE PÉDAGOGIE DE L'ENVIRONNEMENT, en milieu rural dans le département de Lot et Garonne. ARPE 47.

L'association est agréée au titre de l'Education Populaire et au titre de la Protection de la Nature.

Article 2 - Objet:

Cette association a pour buts de:

- Rassembler des informations, les diffuser, participer à des études

- Aider à la réflexion et à la mise en place de projets en rapport avec l'environnement

- Promouvoir, développer, vulgariser la pratique de la pédagogie et de l'éducation à l'environnement, notamment dans le département de Lot et Garonne.

Article 3 - Moyens:

Pour atteindre ses buts l'association utilisera tous moyens légaux à sa disposition parmi lesquels:

- Coopérer par des adhésions ou fédérations avec d'autres organismes, collectivités, associations, entreprises, qui pourraient aider à la réalisation de ses buts

- Participer à la protection de la nature et à la préservation des espèces animales et végétales

- Intervenir pour la protection et la mise en valeur de sites

- Contribuer à la création d'espaces protégés, par conventions, locations, achats, donations, legs

- Mener toute action en justice, se constituer partie civile, réclamer des dommages et intérêts en faveur de la conservation de la nature ou de sa protection

Article 4 - Siège social:

Le siège social est fixé à Lancelot 47300 Pujols

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement est situé Place de la Halle 47300 Pujols

L'Espace Info Energie est situé 1 Bd de la République 47300 Villeneuve sur Lot

Article 5 - Composition:

L'association se compose de membres : d'honneurs, bienfaiteurs et actifs.

- sont membres d'honneurs, ceux qui ont rendu des services à l'association.

- sont membres bienfaiteurs, les personnes ou groupements qui contribuent à la reconnaissance de l'Association, par un soutien matériel, financier, moral en plus du versement du montant de la cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale.

- sont membres actifs, les personnes physiques qui ont pris l'engagement de verser annuellement la cotisation fixée par l'Assemblée Générale, et qui participent de manière continue aux travaux et au fonctionnement de l'Association.

-Les personnes morales (associations, groupes) peuvent être membres suivant les conditions énumérées ci-dessus mais ne sont pas éligibles au Conseil d'Administration.

Article 6 - Admission :

Peut être adhérente toute personne qui en fait la demande auprès du Conseil d'Administration.

Article 7 - Qualité:

La qualité de membre se perd par :

La démission, le décès, ou la radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, tel que comportement d'un membre de nature à porter atteinte à l'intégrité ou au bon fonctionnement de l'association.

L'intéressé sera invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

Article 8 - Ressources:

Les ressources de l'association comprennent les montants des cotisations, des subventions (Europe, État, collectivités territoriales, régions, départements, communes, etc.) des prestations et autres ressources légales, des dons ou des legs.

Article 9 - Conseil d'Administration:

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration comprenant 12 membres au moins dont un quart peut être mineur, à partir de 16 ans, élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale. Est éligible au Conseil d'Administration tout membre de l'association ayant 16 ans révolu à la date de l'Assemblée Générale et à jour de sa cotisation. Le Conseil est renouvelé chaque année par tiers, la première année, les membres sortant sont désignés par le sort. Tout membre sortant est rééligible. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres majeurs, au scrutin secret si la demande en est faite par un de ceux-ci, un bureau composé d'au moins un président, un secrétaire, un trésorier. Le bureau est renouvelable dans son entier tous les ans. En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement

définitif par la plus prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Article 10 - Convocation:

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an, sur convocation écrite du Président ou du secrétaire, ou sur la demande d'un tiers de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix plus une voix. Tout membre du Conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Article 11 - Assemblée Générale:

Seuls les membres actifs définis à l'article 5, présents lors de l'Assemblée Générale, sauf cas de force majeure approuvé par le Conseil d'Administration, ayant versé leur cotisation annuelle à l'Association, ont droit de vote et sont éligibles. L'Assemblée Générale ordinaire comprend tous les membres de l'Association à quelque titre qu'ils y soient affiliés. L'Assemblée Générale ordinaire se réunit une fois par an. Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'Association sont convoqués par le soin du secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations. Le Président assisté des membres du Conseil, préside l'Assemblée et expose la situation morale de l'Association. Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée. Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au scrutin secret sur la demande d'un membre, au remplacement des membres du Conseil sortants.

Article 12 - Assemblée Générale extraordinaire:

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le Président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 10.

Article 13 - Règlement intérieur:

Il peut être établi par le Conseil d'Administration qui le fait alors approuver par l'Assemblée Générale. Ce règlement intérieur est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Association.

Article 14 - Modification des statuts :

Les statuts ne peuvent être modifiés que sur proposition du bureau ou du tiers des membres du Conseil d'Administration. La date de l'Assemblée Générale Extraordinaire doit être communiquée aux membres avec les modifications, au plus tard 15 jours au moins avant la date fixée de la réunion. Dans tous les cas les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Article 15 - Dissolution :

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins de ses membres présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.